

# Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 17 octobre 2019

**Présents :** Claude Vignon, Giovanni Caddedu, Laurent Benoit, Jean-Christophe Dye, Virginie Dal Pra, Andrée Séquier, Jean Vignon, Philippe Desfeux, , Jean-Yves Wiss, Gilles Breton,

**Excusés :** Lionel Dusserre

## Délibérations du conseil

→ Vote des tarifs de la billetterie de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2019-2020.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Vote des tarifs des secours de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2019-2020.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Admission en non-valeur

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier, décide d'admettre en non-valeur la somme de 429,90 € sur le budget communal.

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier, décide d'admettre en non-valeur la somme de 1203,87 € sur le budget eau et assainissement.

*Voté à l'unanimité.*

→ Décision modificative N°3 du budget communal 2019.

- Modification du montant attribué aux travaux de réfection des cages d'escaliers des bâtiments communaux de la Poste, de la Poterie et de la Falaise. Ces travaux comprennent la rénovation des murs, sols des trois cages d'escaliers.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire expose au conseil que suite à la construction du relai télévision, à la modification de la voie communale n°26 et au reclassement des voies communales en 2007 au hameau du Bard, il convient de régulariser ce dossier entre la commune et les propriétaires qui ont cédé l'emplacement de la route actuelle lors de la construction du relai télévision. Il est décidé de céder aux propriétaires la parcelle E 891 et E 902, d'acquérir la parcelle E 894 et de créer les servitudes de passage nécessaires.

*Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire informe le conseil que le classement de la commune en tant que commune touristique arrive à échéance. Il convient donc de délibérer afin de procéder au renouvellement de la dénomination « commune touristique » pour une durée de 5 ans.

*Voté à l'unanimité.*

→ Inscription du programme des coupes de bois à la vente pour 2020, les parcelles 43, 28 et 4 vendues sur pied. Les parcelles 48, 51 et 47 seront inscrites à l'affouage.  
*Voté à l'unanimité.*

→ Renouvellement de la convention de viabilité hivernale 2019-2020 avec le Conseil Départemental de la Drôme pour pouvoir assurer le remplacement du service communal de déneigement en cas de défaillance technique ou humaine. Un tarif des prestations est inclu.  
*Voté à l'unanimité.*

### **Décisions du conseil**

→ Le Maire informe le conseil que des problèmes récurrents surviennent sur la station de pompage d'eau et plus particulièrement sur la pompe de traitement de l'eau. Véolia a fait deux propositions de devis sur deux procédés différents, il a été décidé de retenir la solution la moins coûteuse mais tout aussi efficace.

### **Questions diverses**

Deux professionnels de santé exerçant à l'espace santé ont fait la demande d'installer une salle d'attente dans le cabinet actuellement occupé par l'Ostéopathe qui devrait prochainement quitter les lieux. En effet, ces professionnels estiment que la salle d'attente située dans le couloir occasionne des nuisances sonores pour les praticiens en consultation.

Il sera prochainement programmé une rencontre entre élus et les deux professionnels de santé.

Le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler le contrat avec l'ONF pour l'approvisionnement en plaquettes de bois. Ce nouveau contrat annuel implique une augmentation tarifaire de 3% pour l'année 2020.

Plusieurs habitants sont venus en mairie, pour nous informer de l'apparition de fissures sur leurs habitations suite à la sécheresse de cet été. Le Maire propose de faire une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune suite à la sécheresse de l'été 2019.

Mélanie Blanc, gérante de l'Ancolie aimerait organiser le 15 novembre une soirée pour fêter les 10 ans de son commerce. À cette occasion elle souhaiterait que la route départementale soit exceptionnellement fermée pour pouvoir installer des barnums sur la place du Tilleul. De plus, en concertation avec Stéphane Bourdiaux, pizzaiolo, tous deux souhaiteraient que le camion pizza puisse stationner sur la place du Tilleul.

Le conseil approuve la demande de fermeture de la route de 17h30 à 23h ainsi que le stationnement du camion pizza sur la place du Tilleul.

Le Maire informe le conseil que la commune de La Chappelle en Vercors lance une révision allégée de son Plan local d'Urbanisme (PLU). Dans ce cadre-là, étant limitrophe, la commune de St Martin peut si elle le souhaite faire des remarques sur cette révision.

Le Maire informe le conseil, que suite à la décision actée lors du conseil municipal du 25 octobre 2018 portant sur la mutualisation avec le Centre de gestion pour la mise en conformité avec la réglementation européenne de protection des données (RGPD), deux agents sont intervenus à la mairie pendant deux jours afin d'effectuer un diagnostic sur cette mise en conformité. Toutes les mesures à prendre pour respecter cette nouvelle loi ont été expliquées aux secrétaires.

Des habitants ont écrit un mail à la municipalité afin d'exprimer leur mécontentement face aux problèmes routier rencontrés dans le village (vitesse excessive, manque d'infrastructures...). L'ensemble du conseil municipal souhaite rappeler les nombreux aménagements qui ont déjà été réalisés depuis plusieurs années afin de palier à ce problème et regardera au printemps ce qui pourrait être amélioré, notamment le marquage au sol.

Le Maire informe le conseil que Michaël Bres, agent technique souhaite prendre une disponibilité de deux ans afin de créer une entreprise de travaux publics. Son départ serait effectif au 31 mars 2020. Le Maire indique au conseil son souhait de lui accorder cette disponibilité. Il convient donc de lancer un recrutement très prochainement afin d'effectuer un tuilage de trois mois avec le nouvel agent. Le conseil approuve ces demandes.

#### **Tour de table**

Jean-Yves Wiss informe le conseil que le comité des fêtes organisera une animation pour la soirée d'Halloween, le 31 octobre prochain. Il y sera offert sur la place du Tilleul une soupe, du vin chaud et des bonbons.

Jean-Yves Wiss ajoute qu'aura lieu le 18 janvier 2020, à la salle des fêtes, un spectacle d'improvisation théâtrale.

Andrée Séquier relate au conseil un projet présenté par un habitant de la commune, soit la plantation de dix arbres fruitiers sur un espace communal. Ce projet s'inscrit dans un contexte de développement raisonné pour demain et la mise en œuvre d'une action commune liée à l'alimentation car les quatre autres communes du Vercors ont également été sollicitées pour adhérer à ce projet. L'école élémentaire de St Martin participera aussi à ce projet car cette démarche est en relation avec le projet de travail sur la pollinisation de l'institutrice Claire Catil.

La municipalité participerait à hauteur de 200 € plus le prêt du matériel pour creuser les trous.

Le conseil approuve sur le principe ce projet.

Giovanni Cadeddu indique au conseil que l'Auberge de Roybon est sur le point de se vendre. Une rencontre sera organisée début novembre entre les anciens, nouveaux propriétaires ainsi que les agents techniques et lui-même afin d'expliquer toutes les spécificités de ce lieu aux nouveaux propriétaires.

**Le prochain conseil aura lieu le jeudi 21 novembre 2019 à 20h30**

*Secrétaire de séance : Andrée Séquier*